

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOURENS

SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2025

## DÉPARTEMENT

Haute-Garonne

Nombre de conseillers

En exercice 19

Présents 15

Procuration 4

Votants 19

L'an deux mille vingt-cinq, le treize novembre à 20h30

Le Conseil municipal de Flourens, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Marion RIVOIRE,

Maire.

Date de la convocation : 05/11/2025

Date d'affichage de la convocation : 05/11/2025

Date d'affichage de la délibération : 17/11/2025

Etaient présents : MM RIVOIRE, CORTES, DICCIANI, FAURE, GLEYSSES, JAIME, JEULIN-CARREY, JORDAN, MIERE, MOENNARD, NAVARRO, NOEL, PARIS, ROUZAUD, TOUCHEBEUF.

Ont été excusés :

Ont donné procuration : Mme Anne Lise Camus à M Didier Cortes, M Philippe Arrué à M Pierre Navaro, Mme Colette Bacou à Mme Fauré Bernadette, M Guillaume Verger à M Emmanuel Jaime.

M. Didier CORTES a été nommé secrétaire de séance.

## Délibération n° 2025-89 Budget Primitif 2025 : Décision Modificative n°2

Exposé

Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales et l'Instruction comptable M57,

Madame la Maire propose d'apporter les modifications suivantes au budget 2025 :

| SECTION D'INVESTISSEMENT                                  |                               |
|-----------------------------------------------------------|-------------------------------|
| Diminution de crédits                                     | Augmentation de crédits       |
| Opération 202101 réhabilitation du presbytère<br>63 500 € |                               |
| Opération d'achat d'un véhicule Polybenne                 |                               |
|                                                           | opération 2025-12<br>63 500 € |
| TOTAL 63 500 €                                            | TOTAL 63 500 €                |

Décision

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal

## DÉCIDE :

D'ADOPTER la décision budgétaire modificative n°2 comme présentée et en équilibre à 63 500 € pour la section d'investissement.

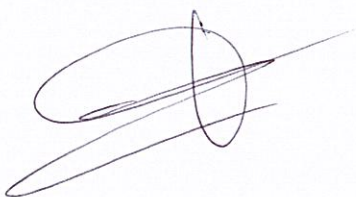
La délibération est adoptée à

|    |               |
|----|---------------|
| 19 | VOIX POUR     |
| 0  | ABSTENTION(S) |
| 0  | VOIX CONTRE   |

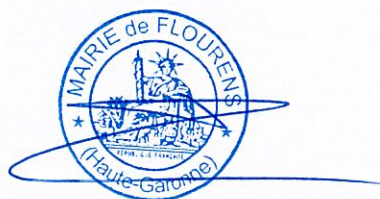
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 13/11/2025

Le secrétaire de séance,  
Didier CORTES



La Maire  
Marion RIVOIRE



Envoyé en préfecture le 19/11/2025

Reçu en préfecture le 19/11/2025

Publié le

Berger  
Levrault

ID : 031-213101843-20251113-CM112025\_202589-DE